

AIDE EDUCATIVE À DOMICILE

Secteur

Enfance - Jeunesse - Familles



Bilan d'activités 2023

2, rue du Colonel Gassin
06300 NICE
Tél. 04 93 62 21 12
direction-enfance-famille@fondationdenice.org



Table des matières

LE SECTEUR ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL	6
LE SECTEUR ACCES A L'EMPLOI	6
LE SECTEUR ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLES	7
LE SIEGE SOCIAL	8
LES GRANDES EVOLUTIONS ET FAITS MARQUANTS 2023	9
LES PERSPECTIVES 2024	9
INTRODUCTION	11
I – PRESENTATION DE L'AED ET DE SES MISSIONS	12
1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS	12
1.2. FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE	14
II – ACTIVITE	15
2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES	15
2.1.1. ENTREES EN 2023	16
2.1.1.1. REPARTITION DES ADMISSIONS SUR L'ANNEE	16
2.1.1.2. MESURES EXERCEES PRECEDEMMENT : LES DYNAMIQUES DE PARCOURS DES BENEFICIAIRES D'UNE MESURE D'AED	16
2.1.1.3. NOMBRE DE NOUVELLES MESURES PAR TERRITOIRE	17
2.1.1.4. PROFIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES DES NOUVELLES MESURES 2023	18
2.1.1.5. ORIGINE DE LA DEMANDE	20
2.1.1.6. READMISSIONS	20
2.1.2. ENFANTS SUIVIS EN 2023	20
2.1.2.1. PROFIL DES ENFANTS ET DES FAMILLES	21
2.1.2.2. ANALYSES DES PROBLEMATIQUES A L'ORIGINE DES MESURES D'AED	22
2.1.2.3. RENOUVELLEMENTS	25
2.1.2.4. EXTENSIONS	25
2.1.3. SORTIES EN 2023	25
2.1.3.1. REPARTITION DES SORTIES SUR L'ANNEE	27
2.1.3.2. NOMBRE DE SORTIES PAR MSD ET TERRITOIRE	27
2.1.3.3. PRECONISATIONS DE L'AED	28
2.2. PROJETS RÉALISÉS EN 2023	29
2.2.1. RENCONTRES PARTENARIALES	29
2.2.2. ACTIVITES EDUCATIVES COLLECTIVES	30
2.3. LES RESSOURCES MOBILISEES	34
2.3.1. UNE EQUIPE INVESTIE ET PLURIDISCIPLINAIRE	34
2.4. GESTION DES MOYENS HUMAINS	38
2.4.1. FORMATION DES PERSONNELS :	38

2.4.2. LES STAGIAIRES ET APPRENTIS	39
2.4.3. L'ABSENTEISME.....	39
ABSENTEISME ET ANALYSE DU PERSONNEL.....	39
2.5. NOS PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2024	40

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

En 2023,

la Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes, de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie.

Il s'agit de développer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées.

Grâce à l'action de nos 500 collaborateurs-trices réparti.e.s sur 24 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 30 millions d'euros, la Fondation accompagne plus de 12 000 personnes chaque année et gère 500 logements dont 50 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers lieu alimentaire et durable, composé d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante viennent compléter les actions des secteurs, permettant de favoriser le bien être, le pouvoir d'agir et la mixité sociale des personnes accompagnées.

EN PARTENARIAT ACTIF
POUR LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES PUBLIQUES



Cofinancé par l'Union européenne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

REGION SUD
NORD
PACA
CILE
LON
RHO
ALP

DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

VILLE DE NICE



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label "Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale" (ESUS)



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs d'activité autour de 8 domaines d'activités stratégiques :

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social

se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, des personnes migrantes, des personnes en situation de grande précarité, des personnes avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner les personnes vers l'accès aux droits, l'accès au logement, l'accès à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives en intervenant de façon précoce auprès des ménages en difficultés.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en place des actions de réduction des risques et dommages.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale [Un Chez Soi d'Abord](#) créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

En 2023, ce secteur a repensé le projet de la Halte de nuit pour l'ouvrir sans interruption 365 jours par an, a dû renoncer à l'installation d'une plateforme addictologie en centre-ville à Nice. La création du dispositif AGIR a engendré la fermeture de certaines actions en faveur des bénéficiaires de la protection internationale mais aussi l'ouverture d'un projet d'accompagnement des primo-arrivants. Il aura accompagné le redéploiement du projet de tiers lieu alimentaire et durable à la Trinité grâce à la mise à disposition par la CAF d'un nouveau terrain pour les activités du projet.

Le Secteur Accès à l'Emploi

repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité n'est pas ici vue comme un objectif final mais comme un moyen d'accès à l'autonomie.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques qui ont été réorganisées en 2023 : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).

- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi séniors, Plateforme emploi).
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, projet coach emploi).
- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant des emplois et les rattachant au droit commun : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

En 2023, ce secteur a développé l'Equipe Mobile Emploi à l'ouest du département et les Premières heures en Chantier pour des personnes en situation de précarité au sein de notre Ressourcerie. Il a initié un Co-Emploi départemental dénommé « Jeux recrute » pour favoriser la rencontre entre des employeurs et des allocataires du RSA à partir de supports ludiques et a réuni toutes les actions du secteur.

La fusion de l'Auto-Ecole sociale et le service de mise à disposition de la Plateforme Mobilité Solidaire a été organisée grâce à un nouveau financement du plan pauvreté.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles

réunit les établissements et services œuvrant au sein de la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité.

Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confié.es par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de deux domaines d'activités stratégiques, l'enfance et la jeunesse, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescentes, jeunes adultes, service appartements).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineur.es non accompagnés et leurs enfants (service mineur non accompagnés dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).

- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

En 2023, le secteur a ouvert La M.E.C.S. Les Cerisiers, une nouvelle Maison d'Enfants à Caractère Social à la Trinité pour 16 enfants âgés de 6 à 12 ans, placés au titre de la protection de l'enfance.

Il lance une expérimentation pour héberger et accompagner en cohabitation 3 mineures non accompagnées et leurs jeunes enfants.

Il diversifie ses financements avec le FSE + pour permettre de déployer le Lieu Ressources. Enfin il aura organisé la célébration des 30 ans de la Maison de l'Enfance à la Trinité.

Le Siège Social

complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la DRH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds. Elles apportent un soutien technique et garantissent le respect des réglementations liées notamment au bon emploi des fonds publics.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation

Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'acteurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Les grandes évolutions et faits marquants 2023

2023 aura été encore **une année de changements dans la ligne hiérarchique de la Fondation** avec 30 % de mouvement au sein des responsables d'activités. Nous devons désormais intégrer la mobilité sur les postes de cadres (départs spontanés, départs à la retraite ...), comme un élément de contexte de nos organisations, qui induit d'accompagner en continu les équipes de direction pour transmettre les valeurs issues de notre histoire.

Le 15 juin 2023, la Fondation aura réussi son pari de réunir dans **une journée « La Fondation c'est tout un art ! »** tous ses salariés, autour d'ateliers et de productions artistiques. C'est à cette occasion que l'artiste Mesko a été sollicité pour écrire un slam illustrant nos actions. Un grand moment d'émotion fédérateur !

L'ambition de mieux se connaître, s'éveiller à la culture, développer sa pratique artistique, susciter la créativité comme vecteur de lien, de partage et de solidarité fut pleinement atteint.

A partir du mois de mars, **la Présidente et la Directrice Générale** sont allées à la rencontre de tous les services et **ont participé à 33 réunions d'équipes** en vue d'échanger avec les collectifs de travail.

Il nous est apparu important d'engager cette démarche avec la disparition de nos pères fondateurs (Louis-Xavier Michel, ancien Président, Bruno Dubouloz, ancien Directeur Général) et face à notre développement, pour s'assurer du sentiment d'appartenance à la Fondation. Malgré les injonctions paradoxales, l'augmentation des troubles psychiques, l'engagement des équipes et le soutien de proximité des cadres ressortent de manière rassurante.

Fin 2023, nous avons également réfléchi au lancement d'une expérimentation sur l'aménagement du temps de travail de nos salariés avec 3 objectifs :

- Maintenir une qualité de travail qui doit permettre de combiner souplesse et continuité des services rendus au public tout en améliorant la qualité de vie au travail.
- Accroître notre attractivité auprès des jeunes générations.
- Réduire notre taux d'absentéisme.

Enfin, en 2023, nous avons également progressé dans la collecte de fonds privés en passant de 20 000 euros à plus de 80 000 euros, dans la réalisation de mécénats de compétences diversifiés, dans la communication radio, presse locale autour de la Halte de Nuit, du Jardin Solidaire, de l'Auto-Ecole sociale et des ambassadeurs éco-énergie.

Les perspectives 2024

La réforme de France Travail comme la loi immigration récemment promulguée vont nécessiter des évolutions plus ou moins choisies. Il faudra continuer d'affirmer notre détermination à proposer une qualité d'accompagnement des publics, fidèle à notre histoire, dans laquelle les personnes accompagnées sont écoutées et peuvent s'exprimer sur leurs choix et rêves.

Face à notre développement au cours des 10 dernières années, nous entamons un travail prospectif à 3/5 ans pour définir des feuilles de route stratégiques par secteur et pour la Fondation.

La parution du [livre blanc du travail social](#) qui porte les fondamentaux d'un travail social de qualité sera notre boussole en cela qu'il affirme la valeur ajoutée des approches fondées sur le développement du pouvoir d'agir, sur une identité managériale reposant sur l'intelligence collective et qui sont depuis plusieurs années nos socles de référence.

[Nous restons préoccupés par l'iniquité causée par une prime Ségur inégalement attribuée](#) et qui vient renforcer nos difficultés d'attractivité sur nos métiers. Nous continuerons d'exiger son versement à tous les salariés de la Fondation car chacun contribue à refuser la fatalité de l'exclusion.

Nous travaillerons [des parcours immersifs sur le poste de travail](#) avec tutorat sous l'angle de l'entreprise apprenante pour attirer de nouvelles compétences et intérêts sur nos métiers.

Accroître notre notoriété continuera d'être un enjeu majeur. Nous poursuivrons nos initiatives et prévoyons d'organiser [une soirée mécénat et de fêter les 20 ans de notre Halte de Nuit](#).

Nous étudierons avec l'Université Côte d'Azur un contrat de recherches autour de l'étude d'impact de l'accompagnement basé sur le développement du pouvoir d'agir, qui viendra nourrir et étayer nos principes d'actions sur les effets produits.

Nous sommes également désireux d'agir davantage comme acteur responsable de notre environnement, en vue de diminuer notre empreinte carbone en intégrant plus l'écoresponsabilité dans nos activités quotidiennes. Nous concevons une feuille de route en ce sens.

Enfin à l'horizon 2026, le départ historique du DAF nécessite une réflexion approfondie sur la refonte des fonctions supports du siège social pour accompagner et sécuriser nos développements. Le déploiement en 2024 d'un SIRH et la dématérialisation du circuit de la facture assureront la modernisation de nos process.

[Il s'agit pour la Fondation de continuer à allier efficacité et humanité dans son management et sa stratégie.](#)

INTRODUCTION

L'année 2023 a été marquée par le prolongement de la réflexion engagée après la mise en place du nouveau protocole de l'aide éducative à domicile en juillet 2022 qui a nécessité des adaptations en termes d'organisation et d'outils en interne. L'équipe a su s'approprier les principaux changements liés à ce nouveau protocole.

Nous avons relevé des points positifs concernant :

- ✓ L'allongement de la mesure initiale à 9 mois, portant à 21 mois la durée maximale de la mesure avec 2 renouvellements de 6 mois permettant d'approfondir et de consolider le travail engagé avec les familles.
- ✓ La période d'évaluation à 3 mois pour apprécier le niveau d'adhésion de la famille à la mesure et préconiser, le cas échéant, un arrêt de mesure lorsque que celle-ci n'est pas efficiente.

Des évolutions ont été nécessaires pour répondre au cahier des charges :

- ✓ La nouvelle répartition de l'enveloppe des mesures par territoire a nécessité des changements internes (nouvelles affectations des territoires d'intervention des éducateurs).
- ✓ L'harmonisation entre opérateurs de la trame du projet individualisé de l'enfant à annexer aux PPE.
- ✓ La diversification de l'offre de services avec le développement d'actions collectives en direction des parents/enfants accompagnés.

Cela nous a permis également de réaliser certains constats nécessitant des ajustements du protocole tels que :

- ✓ Les fiches mensuelles dont le contenu n'est pas satisfaisant et qui représentent un surcroît de travail important pour les équipes, au détriment du temps passé avec les familles, ainsi que des difficultés pour tenir les délais d'envoi.
- ✓ Le besoin d'harmoniser la trame du PPE au niveau des territoires et un travail d'information à effectuer en amont en direction des familles pour permettre une compréhension du sens du PPE et en faciliter la co-construction.
- ✓ Un rappel du protocole concernant le nombre et la formulation des objectifs de la mesure de façon à favoriser la compréhension et l'adhésion de la famille au travail à engager.

A cet effet, nous avons sollicité la tenue du comité de suivi annuel afin de faire le bilan du protocole à 1 an d'exercice et fait remonter lors des comités de suivi de territoires nos observations afin de faciliter le déroulé de la mesure, d'augmenter son efficacité et de satisfaire au cadre réglementaire. L'organisation de temps de rencontres équipes MSD/AED a également permis de partager nos pratiques, de définir des axes d'amélioration de façon à mieux coordonner notre action dans l'intérêt des familles accompagnées et faciliter notre organisation respective. Nous soulignons à ce titre cet élément positif dans nos relations partenariales entre associations et service garant.

I – PRESENTATION DE L'AED ET DE SES MISSIONS

1.1. MISSION ET PRINCIPAUX OBJECTIFS

Au terme de l'article du Code Civil 375 et suivants, l'ensemble des missions du service AED repose sur le principe d'une mesure d'assistance éducative, contractualisée avec les détenteurs de l'autorité parentale et le département des Alpes-Maritimes « *si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises* ».

Les prestations délivrées au titre de l'article 375-2 du Code Civil s'adosent sur le principe qu'à « *chaque fois qu'il est possible, le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel (...) et qu'il s'agit, pour le service mandaté, d'apporter aide et conseils à la famille, afin de surmonter les difficultés matérielles ou morales qu'elle rencontre* ».

L'Aide Educative à Domicile est une prestation d'aide sociale à l'enfance prévue par l'article L 222-3 du code de l'action sociale et des familles : « *L'aide à domicile est attribuée sur sa demande, ou avec son accord, à la mère, au père ou, à défaut à la personne qui assume la charge effective de l'enfant, lorsque la santé de celui-ci, sa sécurité, son entretien ou son éducation l'exigent* ».

L'AED s'inscrit dans le dispositif départemental de la protection de l'enfance, conformément aux orientations du schéma départemental de l'enfance et de la famille.

Cette mission vise des familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs. Elle ne peut être attribuée qu'à la demande ou avec l'accord de la personne détentrice de l'autorité parentale et qui a la garde effective de l'enfant. C'est une démarche d'accompagnement et d'aide aux personnes, dans le respect de leur rythme, en prenant en compte leurs capacités, leur vécu, leur culture.

Les objectifs de l'AED :

- **S'assurer** de la santé, de la sécurité et de l'amélioration du développement de l'enfant dans le cadre familial et dans son environnement,
- **Soutenir** les parents pour qu'ils exercent leur autorité parentale de manière adaptée,
- **Aider** les parents à surmonter leurs difficultés matérielles et morales et leur donner la possibilité de développer leurs propres compétences en matière d'éducation et de protection,
- **Mobiliser** autour de l'enfant et de la famille un réseau de proximité ou des lieux ressources de droit commun, notamment pour les familles isolées,
- **Recueillir** systématiquement le point de vue de l'enfant, l'entendre sur les décisions qui le concernent en fonction de son âge et de son degré de maturité.

Les modalités d'orientation :

L'A.E.D. est une mesure administrative qui se met en place après une évaluation de la situation par la Maison des Solidarités Départementales (M.S.D.) référente, à la demande des parents ou sur proposition de la M.S.D ou du RTIP. Si la famille n'est pas connue de la MSD, c'est l'UIP qui réalise l'évaluation suite à une IP.

Ce sont les Responsables des Maisons des Solidarités Départementales (RMSD) ou le Responsable Territorial des Informations Préoccupantes (RTIP) qui décident la mesure d'AED ; le RMSD concerné missionne ensuite le service d'AED pour exercer une mesure de 9 mois. Ces mesures peuvent être renouvelables deux fois 6 mois.

L'A.E.D de la Fondation de Nice intervient sur l'ensemble de la ville de Nice et le secteur Est des Alpes-Maritimes ainsi que dans les vallées. Ce territoire est couvert par 9 MSD ; Nice-Lyautey, Nice Ouest, Nice Magnan, Nice Port, Nice Centre, Nice Cessole, les Paillons, Menton et les Vallées.

1.2. FICHE DESCRIPTIVE DU SERVICE

- Dénomination : **Service d'Aide Éducative à Domicile**
- Adresse : 2 rue du Colonel Gassin
06000 NICE
☎ 04 93 62 21 12
📠 04 93 62 33 64
✉ aed@fondationdenice.org
- Création du service : 1^{er} juillet 2004
- Capacité d'accueil : 175 mesures AED
- Public accompagné : Familles rencontrant des difficultés éducatives avec leurs enfants mineurs.
- Fonctionnement : Le service est ouvert toute l'année en dehors des samedis, dimanches et des jours fériés.

☞ **Heures d'ouverture des bureaux** :

du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 00

☞ **Horaires d'intervention** : de 8 H 30 à 20 H 30

(Flexibilité des horaires d'intervention selon nécessité y compris le samedi)

- Agrément : Conseil Départemental des Alpes-Maritimes

- Convention Collective : CCN du 15/03/1966

II – ACTIVITE

Principes qui déterminent l'activité :

→ Admissions

L'attribution des mesures (1 enfant = 1 mesure) au service d'AED est effectuée par les responsables des Maisons des Solidarités Départementales. L'équipe d'AED n'a pas la maîtrise des admissions ni des flux induits.

→ Fin de mesure

Plusieurs scénarios sont possibles :

- La mesure s'arrête à la date d'échéance prévue,
- La mesure s'arrête en cours du fait du changement de secteur géographique de la famille ou de la mise en place de mesure substitutive à l'AED,
- La mesure s'arrête en cours sur la demande de la famille ou par la RMSD après avis du service de l'AED.

2.1. LES PERSONNES ACCOMPAGNEES

En référence au protocole d'Action Éducative à Domicile en vigueur, les parents bénéficiaires d'une mesure d'AED sont généralement :

- en difficulté dans l'exercice de leur rôle et fonction,
- en situation de précarité économique et/ou sociale,
- en situation de vulnérabilité sur le plan de la santé.

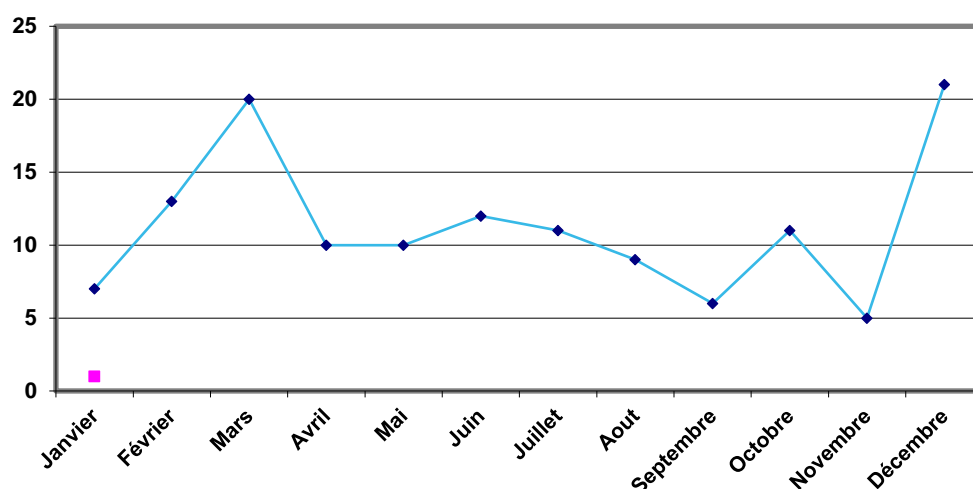
Les principaux critères pouvant indiquer la préconisation d'une mesure d'AED sont :

- des carences éducatives,
- une rupture de dialogue entre parents et enfants,
- une situation de crise ou de souffrance au sein de la famille,
- un isolement social des parents,
- des violences intra familiales,
- une absence de repères tant du côté du(des) parent(s) que de celui de l'enfant,
- une scolarité préoccupante.

2.1.1. Entrées en 2023

Nouvelles mesures	2022	2023
Admissions du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	175	135
Réadmissions	1	9

2.1.1.1. Répartition des admissions sur l'année



Nous notons une hausse significative du nombre d'entrées aux mois de mars et décembre. Nous ne pouvons pas anticiper les entrées puisque nous recevons les demandes de mise en œuvre de manière discontinue.

2.1.1.2. Mesures exercées précédemment : les dynamiques de parcours des bénéficiaires d'une mesure d'AED

Parmi les nouvelles mesures entrées au cours de l'année 2023, 19 avaient bénéficié d'une mesure antérieure :

- AED : 10
- AEMO : 7
- MJIE : 2

Une mesure d'AED peut être proposée en amont ou en aval d'un autre dispositif de prise en charge ou d'accompagnement. Elle peut faire suite à des mesures judiciaires (MJIE, placement, Placement à Domicile...) ou administratives (TISF, AED antérieure, PAD). Cela n'est pas le cas pour toutes les mesures puisque, dans certains cas, la famille n'est pas connue des services sociaux ou uniquement sur le plan social, notamment dans le cadre d'un suivi RSA ou d'aides financières.

Les parcours ayant nécessité plusieurs mesures administratives ou judiciaires font état de familles très carencées ayant besoin d'un soutien sur le long terme. Certaines familles peuvent donc être connues pour avoir déjà été accompagnées par l'Aide Sociale à l'Enfance, d'autres non.

2.1.1.3. Nombre de nouvelles mesures par territoire

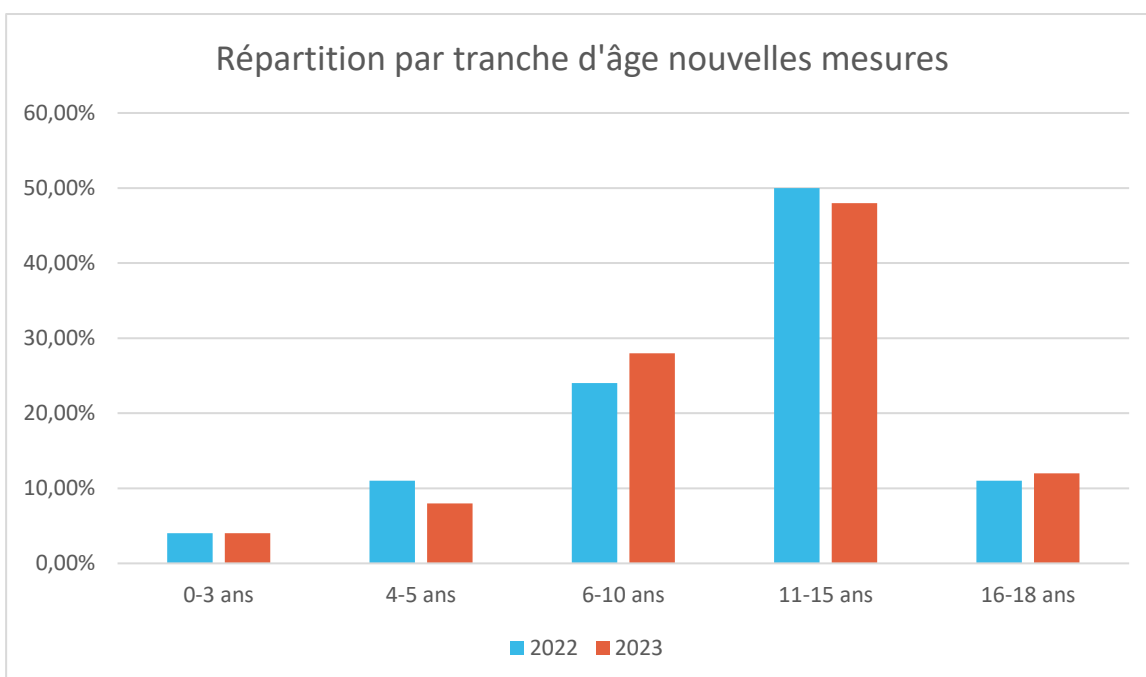
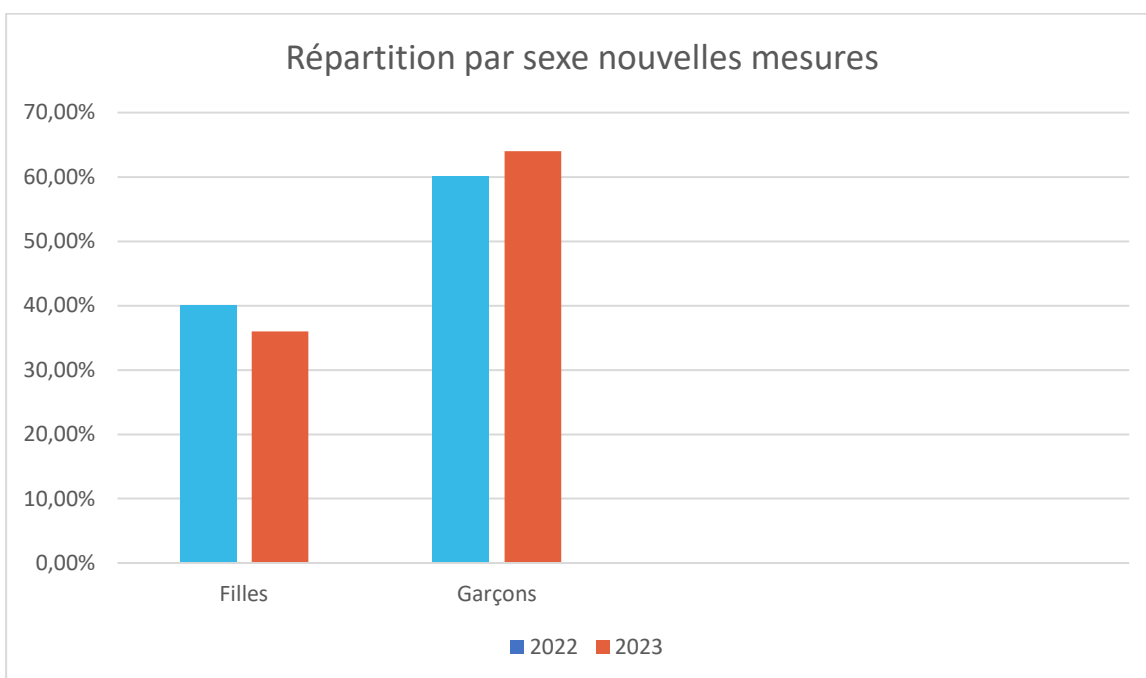
Le service d'AED de la Fondation de Nice intervient sur trois territoires regroupant plusieurs MSD (Territoires 3, 4 et 5). Les territoires 4 et 5 ont fusionné début 2024.

Le tableau ci-dessous rend compte du nombre de nouvelles mesures orientées par MSD au cours de l'année 2023.

TERRITOIRE	MSD	Nombre de nouvelles mesures en 2023	% en 2023
TERRITOIRE 3	Nice Magnan	13	9,6
	Nice Ouest	8	6
	Les Vallées	9	6,7
	Nice Cessole	16	11,8
	SOUS-TOTAL T3	46	34
TERRITOIRE 4	Nice Lyautey	29	21,5
	Nice Port	14	10,4
	Nice Centre	11	8,1
	SOUS-TOTAL T4	54	40
TERRITOIRE 5	Les Paillons - Saint-André	11	8,1
	Les Paillons - Ariane	6	4,5
	Menton	18	13,3
	SOUS-TOTAL T5	35	26
	TOTAL GENERAL	135	100

Sur ces territoires, les MSD de Nice Lyautey, Menton et Nice Cessole représentent 46.6% des nouvelles mesures suivies par notre service.

2.1.1.4. Profil des enfants et des familles des nouvelles mesures 2023



Statut familial

Pour les 96 familles concernées, on dénombre :

- ☞ Vivant en couple : 24 %
- ☞ Familles monoparentales : 70 %
- ☞ Garde alternée : 6 %

Comme les années précédentes, les familles monoparentales sont sur-représentées (70 %) dans les bénéficiaires des mesures d'AED ; ce pourcentage élevé corrobore les données nationales faisant état d'une augmentation du nombre de familles monoparentales dont les parents sont principalement des femmes seules.

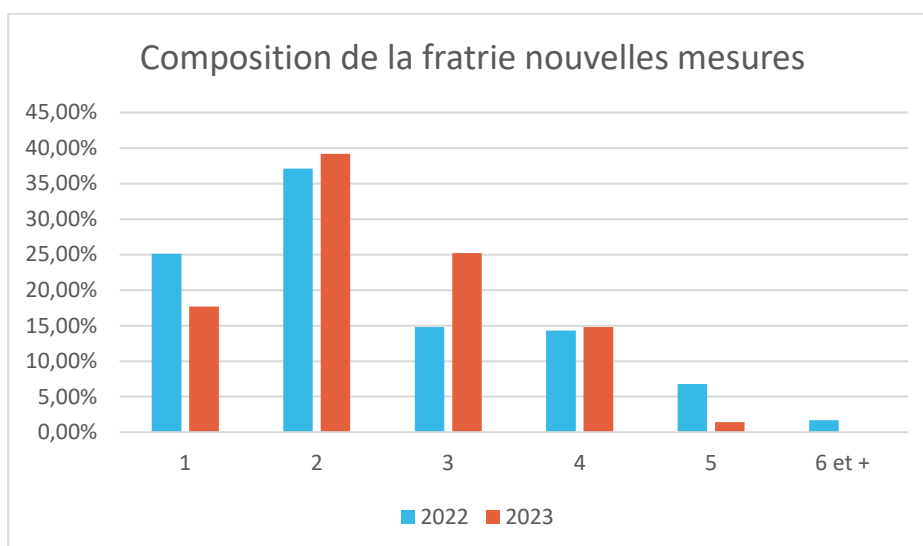
La proportion des familles vivant en couple est de 24%. 43% d'entre elles sont des familles recomposées.

Situation sociale de la famille

Pour les familles dont la situation sociale est connue (soit 49 % des cas), la répartition s'établit comme suit :

☞ Chômeur indemnisé	2 %
☞ Invalidité ou indemnités SS	2 %
☞ Minima sociaux	32 %
☞ Salarié	64 %

Sur les 49% de mesures dont la situation sociale est connue, on peut relever que la grande majorité est salariée. Elle représente 64% des mesures.



2.1.1.5. Origine de la demande

Remarque : les différentes rubriques du tableau ci-dessous ont été renseignées d'après les éléments recueillis dans le rapport d'évaluation de la MSD ou de l'équipe UIP adressé avec le mandatement.

SIGNALEMENTS A L'ORIGINE DES DEMANDES D'AED	2022 (127 familles)	2023 (96 familles)
Education Nationale	39 %	40 %
119 et 112	0,8 %	1 %
Services médicaux (dont CMP)	5,5 %	12,5 %
Police	7,7 %	6,5 %
Prévention	20 %	21 %
Demandes des familles	27 %	19 %

Les demandes d'aide éducative à l'initiative des familles ont nettement diminué, passant de 27% à 19%. L'Education Nationale et les services de prévention, sont à l'origine de 59 % des mesures.

2.1.1.6. Réadmissions

Certaines situations font l'objet après un certain laps de temps d'une nouvelle demande d'AED. Celle-ci peut être à l'initiative de la famille qui rencontre à nouveau des difficultés dans l'éducation de son enfant ou proposé par les travailleurs sociaux à la suite d'une nouvelle IP.

➤ Réadmissions.....**9 mesures – 5 familles**

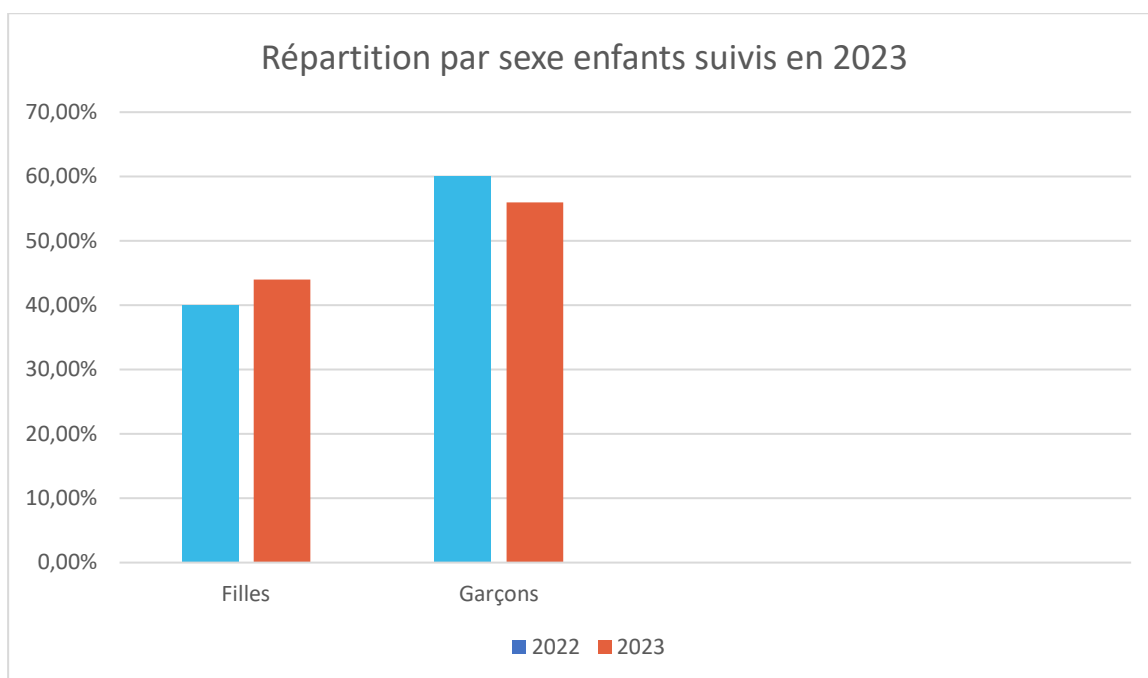
2.1.2. Enfants suivis en 2023

Ensemble des enfants suivis	2022	2023
Nombre d'enfants suivis	298	283
Nombre de familles correspondant	222	201
Renouvellements	109	113
Extensions	12	10
Durée moyenne d'accompagnement sur la durée total de la mesure	261	282
Nombre de journées réalisées	48032	51934
Taux d'occupation	77 %	81 %

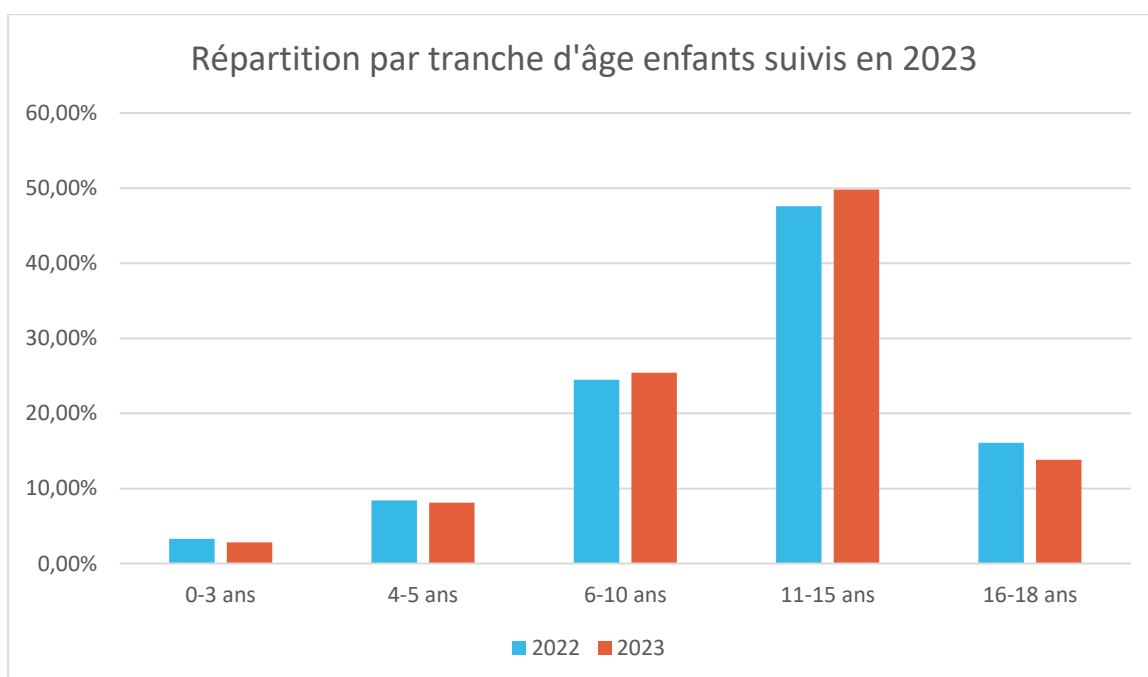
Malgré un nombre d'admissions inférieur en 2023 par rapport à 2022, le taux d'occupation est en hausse de 4%.

Si nous avons accompagné moins d'enfants et moins de familles en 2023, la durée moyenne d'accompagnement est en augmentation de 21 jours. La possibilité d'accompagnement sur 21 mois depuis l'avènement du nouveau protocole (18 mois auparavant) est une hypothèse pour expliquer cette hausse.

2.1.2.1. Profil des enfants et des familles



56 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure d'AED sont des garçons, 44 % des filles.



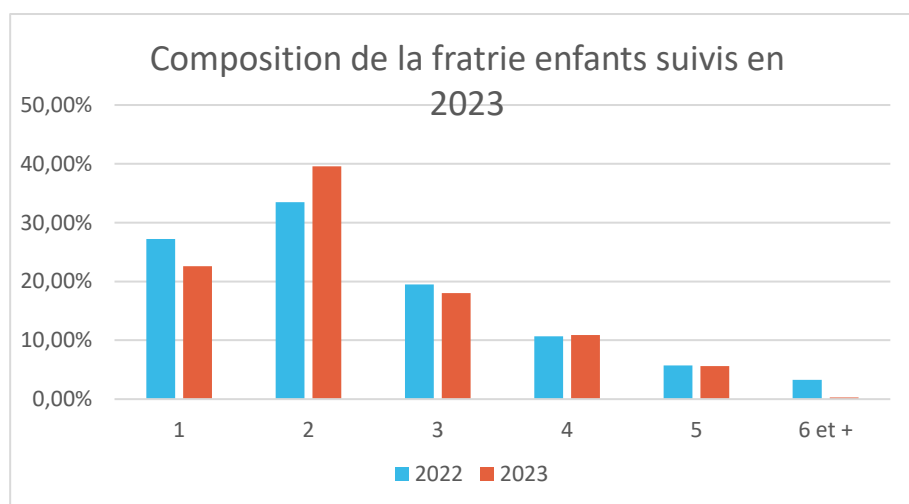
La tranche d'âge 11-15 ans (années collège et entrée dans l'adolescence) reste la plus représentée avec presque 50 % de nos mesures d'AED, suivie par la tranche des 6-10 ans et enfin des 16-18 ans ;

Situation sociale de la famille

Pour les familles dont la situation sociale est connue (soit 60,2 % des cas), la répartition s'établit comme suit :

☞ Chômeur indemnisé	5,8 % (5,6 % en 2022)
☞ Invalidité ou indemnités SS	4,1 % (2,5 % en 2022)
☞ Minima sociaux	27,3 % (27,5 % en 2022)
☞ Salarié	62,8 % (63,8 % en 2022)

Sur les 60,2 % de mesures dont la situation sociale est connue, on peut relever que la grande majorité est salariée. Elle représente 62,8 % des mesures connues. Pour autant, les situations de travail peuvent être précaires (temps partiel, intérim, auto-entrepreneur).



En 2023, comme précédemment, on observe que la majorité (39,6 %) des familles sont composées de 2 enfants.

2.1.2.2. Analyses des problématiques à l'origine des mesures d'AED

L'intervention de l'aide éducative à domicile s'organise à partir d'objectifs prédéfinis entre les Services Sociaux Départementaux et les parents.

Lors du mandat, nous recevons ainsi le rapport d'évaluation accompagné de la demande d'une mesure d'Aide Éducative à Domicile, des objectifs de l'aide relatifs aux enfants signés par le(s) détenteur(s) de l'autorité parentale. Ces objectifs guident notre action ; c'est à partir de ceux-ci que sera décliné le Projet Individuel de l'Enfant annexé au Projet Personnalisé de l'Enfant. Ils font l'objet d'une actualisation lors d'un renouvellement de la mesure en lien avec les besoins et les attentes des parents et enfants concernés. Ces objectifs peuvent également évoluer en cours de mesure lorsque ceux-ci ne correspondent plus aux besoins repérés et /ou exprimés. De même, nous pouvons prioriser notre action sur certains objectifs qui apparaissent plus importants et en ajouter d'autres en accord avec la famille.

Dans le tableau ci-après, nous avons regroupé et mis en évidence, par rubrique, les objectifs des mesures pour l'ensemble des dossiers traités en 2023. Les résultats suivants ont été obtenus après étude des objectifs relatifs aux 283 enfants suivis (ils peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon la composition de la fratrie).

RELATION - COMMUNICATION INTRAFAMILIALE	2022 (298 enfants)	2023 (283 enfants)
Communication intrafamiliale	34	35
Communication couple	38	36
Relation au sein de la fratrie	21	8
Relation mère/enfant	44	39
Relation père/enfant	39	28
Reprise du lien avec le père ou la mère	1	5
Place dans la famille (intervention systémique)	35	24
TOTAL	212	175
SOUTIEN A LA PARENTALITE		
Restaurer l'autorité parentale	25	22
Accompagnement éducatif (cadre et soutien)	174	127
Favoriser cohérence éducative entre parents	27	15
TOTAL	226	164
SCOLARITE		
Soutien à la scolarité (absentéisme, assiduité, comportement, orientation)	73	78
Mise en place d'un soutien scolaire	4	7
Favoriser le lien parents/école (médiation)	31	36
Rescolarisation	11	12
Mise en place d'orientation adaptée (CLISS-SEGPA-AVS)	19	14
Apprentissage-préparation vie professionnelle	17	16
TOTAL	155	163
ASPECT MEDICAL ET PSYCHOLOGIQUE DE LA PRISE EN CHARGE		
Prise en charge en établissements médico-sociaux	36	47
Prise en charge en hôpital de jour	0	2
Mise en place et/ou continuité d'un suivi psychologique (secteur privé ou CMP)	107	82
TOTAL	143	131
DIVERS		
Socialisation	62	62
Offrir un espace de parole pour l'enfant (autre que psychologique)	86	82
Aide à la gestion du budget	3	5

Accompagnement dans les démarches administratives	31	40
TOTAL	182	189

La problématique du soin est présente pour nombre d'enfants accompagnés en AED, même si les objectifs sur cette thématique ne représentent de 46% des mesures en 2023.

Or, les problématiques de santé se répercutent pour bon nombre d'enfants dans d'autres sphères, à commencer par la scolarité. Ces enfants rencontrent des difficultés dans leurs relations aux autres, dans les apprentissages scolaires et le respect des règles de vie, allant jusqu'à compromettre leur scolarité et, dans certains cas, verser dans des comportements à risque (violence, addiction, fugue).

Définir les besoins et mettre en place les soins adaptés peut ainsi constituer un préalable avant d'envisager un projet de rescolarisation.

En collaboration avec le Lieu Ressource de la Fondation, nous travaillons spécifiquement avec ces élèves en décrochage scolaire ou ayant des besoins d'aménagement du temps scolaire. Notre approche vise à faciliter la continuité des apprentissages à travers des méthodes pédagogiques innovantes, tout en favorisant la socialisation avec d'autres enfants et jeunes.

Les éducateurs s'emploient à mettre en relation les familles avec les différentes institutions (Éducation Nationale, établissements de soins spécialisés), les aider dans leurs démarches administratives (dossier Maison de l'Autonomie, suivi CMP etc.) afin de favoriser des adaptations scolaires et une prise en charge sur le plan médical.

Les parents sont bien souvent démunis et dans l'incompréhension lorsque leur enfant est en situation de décrochage scolaire, déscolarisé ou en attente d'une orientation vers un établissement de soin et d'étude ; cela génère des tensions dans les relations parents/enfants pouvant conduire à des violences intrafamiliales et/ou mettre le(s) parent(s) à mal dans le plan professionnel lorsqu'ils doivent assurer une présence en journée au domicile auprès de leur enfant.

Par rapport à l'année 2022, nous constatons une augmentation significative de familles accompagnées cumulant des problématiques éducatives et sociales conséquentes nécessitant de travailler en synergie avec un ensemble de partenaires relevant de champs spécifiques. Le volet social peut prendre une place importante dans l'accompagnement, l'éducateur devant au préalable se mobiliser et coordonner son action avec d'autres acteurs pour lever les freins avant de pouvoir travailler l'éducatif au sein du système familial.

Le mal logement tout comme la pauvreté impactent fortement les conditions de vie des enfants, leur subsistance tout comme leur développement. Les éducateurs et la CESF sollicitent à cet effet les ressources internes à la Fondation de Nice telles que l'épicerie solidaire, la ressourcerie, les ambassadeurs éco-énergie dans les cas de précarité énergétique ou encore le service d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.). Nous mobilisons également les Assistants de Service Social des MSD pour les demandes d'aides financières, demandes de logement via le SIAO. Certaines situations fortement dégradées demandent des interventions soutenues, l'ajout d'un objectif d'aide aux démarches administrative et à la gestion du budget assuré par la CESF ainsi qu'un étayage d'autres professionnels (TISF) pour assurer la prise en charge des enfants et les divers accompagnements médicosociaux. Notre action peut également être en direction des parents souffrant de troubles psychiques, de dépression et/ou ayant des problèmes de santé pour faciliter l'accès aux soins en les informant sur les organismes de santé, les aides existantes et favoriser ainsi le contact avec les partenaires de santé.

2.1.2.3. Renouvellements

- 113 renouvellements de mesures ont eu lieu en 2023.
- Les enfants et les familles ont pu avoir fait l'objet de deux renouvellements dans l'année.

Les renouvellements de mesure sont nécessaires pour maintenir et renforcer le travail déjà entrepris avec les familles. L'éducateur ou l'éducatrice référent(e) réalise un entretien appelé "échéance de la mesure" avec la famille avant l'envoi du rapport à la MSD, afin d'évaluer les actions entreprises par rapport au projet individualisé de l'enfant. Durant cet entretien, chaque partie exprime son point de vue et l'éducateur(trice) formule également ses recommandations et la position du service.

Si la famille est d'accord et si le service considère qu'il est pertinent de poursuivre la mesure, de nouveaux objectifs prévisionnels sont définis.

2.1.2.4. Extensions

➤ Demandées et accordées : 10 enfants concernant 6 familles.

Les demandes d'extension concernent les membres d'une fratrie pour lesquels une mesure d'AED n'a pas été demandée initialement.

L'éducateur(trice) peut repérer lors des interventions au domicile un ou plusieurs autres enfants de la famille qui montre(nt) aussi des difficultés et de la souffrance, et pour le(s)quel(s) un soutien peut s'avérer nécessaire. Cette extension peut faire suite à une demande des parents et/ou à la demande d'un jeune.

D'autre part, une intervention auprès de l'ensemble de la famille peut avoir un sens, permettre de travailler l'approche systémique et éviter de stigmatiser « l'enfant symptôme ».

L'ensemble des demandes d'extension ont été accordées.

2.1.3. Sorties en 2023

Pour rendre compte du travail réalisé au regard des objectifs fixés, des fiches mensuelles sont adressées à l'équipe de la MSD référente. Le rapport d'AED est envoyé un mois avant la fin de chaque mesure au service garant ; il restitue dans sa globalité les actions entreprises pour chaque objectif, les difficultés rencontrées, les avancées et émet en conclusion des préconisations quant à la suite à donner. Celles-ci peuvent être de plusieurs ordres :

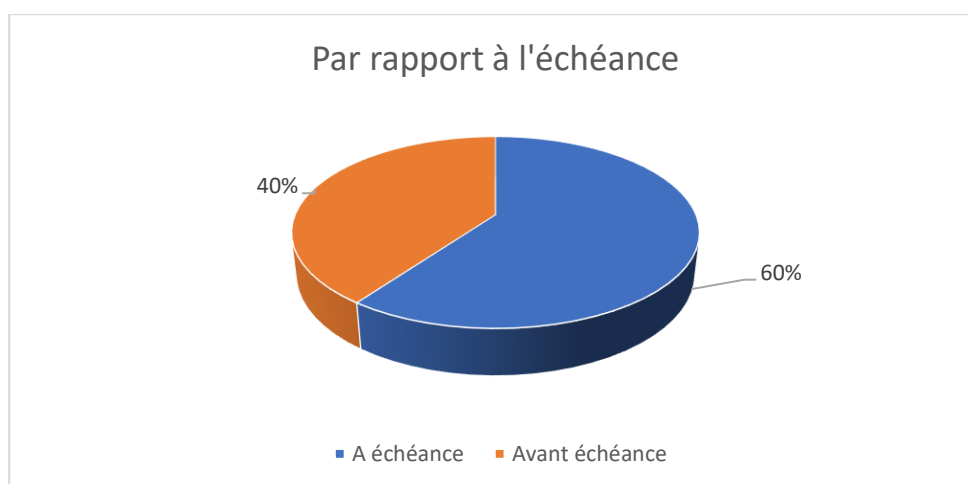
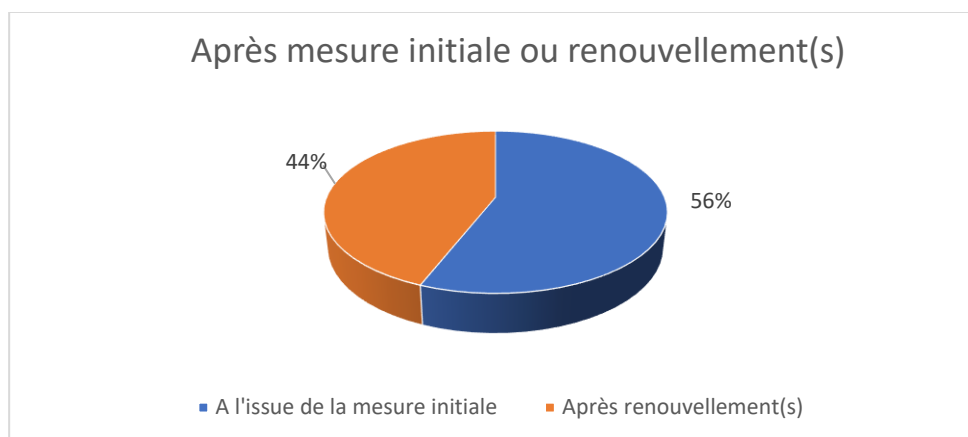
- Fin de mesure pour objectifs atteints,
- Fin de mesure pour durée maximale atteinte (21 mois),
- Fin de mesure pour une autre mesure administrative correspondant davantage aux besoins relevés et /ou exprimés (TISF, placement administratif, Placement éducatif à domicile),
- Fin de mesure car non efficiente ou impossible à exercer avec le cas échéant une préconisation de la saisine de l'autorité judiciaire pour une mesure de type AEMO, MIJE, placement.

Lorsque l'AED ne permet pas de remédier à la situation de danger pour l'enfant et que les parents ne se saisissent pas de l'aide proposée, les MSD, après concertation avec le service AED, réalisent un signalement auprès des autorités judiciaires et transmettent le rapport du service d'AED.

Un arrêt anticipé de la mesure a lieu automatiquement dans les cas suivants :

- déménagement du (des) parent(s) hors département,
- déménagement du (des) parent(s) sans laisser d'adresse (PRE avec transmission judiciaire si la situation le nécessite),
- majorité atteinte par le(s) mineur(s) accompagné(s),
- émancipation du(des) mineur(s) accompagné(s),
- mise en place d'un accueil provisoire de plus d'un mois,
- en cas de mesures éducatives judiciaires (civiles et pénales).

145 sorties sont intervenues en 2023 dont la typologie peut s'analyser comme suit :



Les motifs des arrêts de mesure avant échéance se répartissent comme suit :

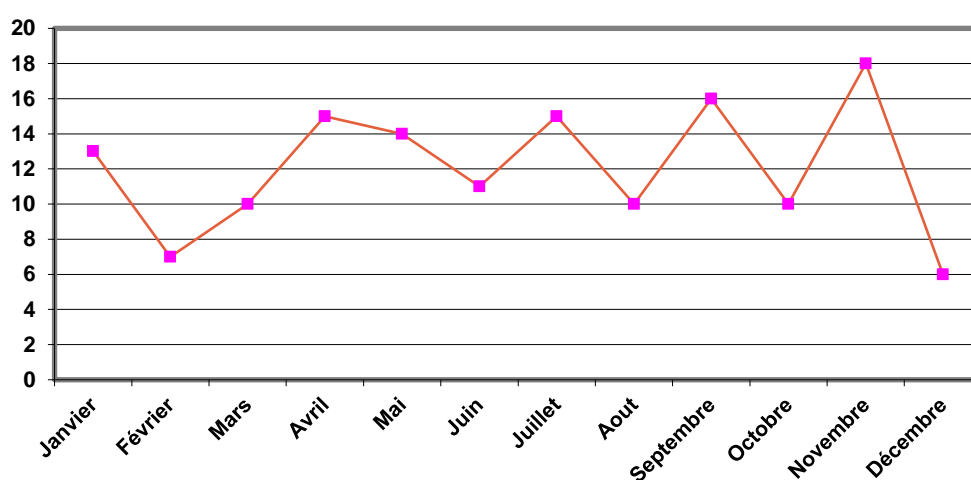
- Mise en œuvre impossible : 12 %
- Arrêt à l'initiative :
 - De la famille : 12 %
 - Du service : 12 %
 - De la MSD : 3 %
- Décision magistrat : 5 %
- Majorité : 3 %
- Départ hors département : 7 %
- Non adhésion famille ou enfant : 33 %

Le protocole établi en juillet 2022 définit une période de 3 mois au démarrage de la mesure dite d'évaluation. Il s'agit de vérifier l'adhésion de la famille au travers de la tenue des rencontres et du travail amorcé en lien avec les objectifs. Cette période de 3 mois est relativement courte pour évaluer si la mesure d'AED est efficiente ; nous devons bien souvent accorder plus de temps, rassurer et travailler cette adhésion à la mesure avec certaines familles qui ne sont pas dans une demande d'aide. Ainsi, nous n'avons pas mis un terme à une mesure à 3 mois.

Les mises en œuvre impossibles, soient 12 % des sorties, ne représentent que les mesures non démarrées, c'est-à-dire lorsque le(s) détenteur(s) de l'autorité parentale ne s'est(se sont) pas présenté(s) aux deux rendez-vous d'entretien d'accueil.

Nous remarquons, tout comme en 2022, que 62.2 % des mesures arrivent à échéance même si cela peut amener le cas échéant à la demande de mesures dites judiciaires.

2.1.3.1. Répartition des sorties sur l'année



Nous notons une augmentation du nombre de sorties au mois de novembre.

2.1.3.2. Nombre de sorties par MSD et territoire

TERRITOIRE	MSD	Nombre de sorties en 2023	% en 2023
TERRITOIRE 3	Nice Magnan	17	11,7 %
	Nice Ouest	10	6,9 %
	Les Vallées	13	9,1 %
	Nice Cessole	18	12,4 %
	SOUS-TOTAL T3	58	40,1 %
TERRITOIRE 4	Nice Lyautey	22	15,2 %
	Nice Port	17	11,7 %
	Nice Centre	14	9,6 %
	SOUS-TOTAL T4	53	36,5 %

TERRITOIRE 5	Les Paillons - Saint-André	17	11,7 %
	Les Paillons - Ariane	6	4,1 %
	Menton	11	7,6 %
	SOUS-TOTAL T5	34	23,4 %
	TOTAL GENERAL	145	100

2.1.3.3. Préconisations de l'AED

PRECONISATIONS EN FIN DE MESURE	2022 (157 sorties)	2023 (145 sorties)
Aucune mesure	69 (44 %)	57 (39,3 %)
Autre prise en charge (TISF, MASP, MJAGBF...)	16 (10 %)	27 (18,6 %)
Mesure judiciaire : AEMO	37 (23,4 %)	34 (23,4 %)
Mesure judiciaire : placement	7 (0,4 %)	2 (1,4 %)
Suivi MSD	22 (14 %)	25 (17,2 %)

Les préconisations de non-renouvellement de mesure sans mise en place d'un autre accompagnement sont en baisse par rapport à 2022.

Contrairement aux chiffres de 2022, nous avons une augmentation significative des orientations vers d'autres accompagnements (TISF, MASP, MJAGBF), suivis contractualisés MSD et un chiffre stable de mesures donnant lieu à des mesures d'AEMO. A contrario, il y a une baisse des préconisations de placements constatée par rapport à 2022.

2.2. PROJETS RÉALISÉS EN 2023

2.2.1. Rencontres partenariales

Le partenariat est dans la vocation même de l'aide éducative à domicile. Le service ne pourrait en effet pas à lui seul répondre à l'ensemble des besoins, et ce d'autant que ces derniers recouvrent des domaines très différents, spécifiques selon les problématiques et pour lesquels nous ne sommes pas compétents. L'éducateur est avant tout un professionnel de l'éducation en lien avec la protection de l'enfance, il œuvre à organiser et mettre en place des actions socio-éducatives visant à restaurer ou développer des compétences parentales, garantir le bon développement de l'enfant dans un environnement sécurisant.

Ce sont les besoins identifiés par le professionnel et/ou exprimés par l'enfant et sa famille qui orientent les relations avec les partenaires. Ces lieux ressources sont constitués de services ou de structures œuvrant dans des champs très différents tels que les champs de la santé, de la scolarité, de l'insertion professionnelle, des loisirs.

L'éducateur référent de la situation se met en lien avec les institutions et les personnes qui interviennent dans la situation de façon à se présenter, recueillir des informations pour mieux guider son action auprès des familles et coordonner si nécessaire le travail qui est à mener. La CESF adopte également cette pratique professionnelle dans le cadre de son champ d'intervention. Ils sont amenés également à rechercher les partenaires pouvant répondre à certains besoins au regard des problématiques identifiées. La psychologue tout comme la coordinatrice contribuent également à identifier des partenaires. Nous avons ainsi à titre d'exemple impulsé des rencontres avec le service de la PJJ, de l'UDAF, du planning familial.

Au-delà du respect des obligations ayant trait au protocole défini par la Direction de l'enfance du Conseil Départemental, nous entretenons des liens étroits avec les Maisons des Solidarités Départementales pour faire le point sur les situations, réfléchir ensemble afin d'orienter et de coordonner au mieux notre action en direction des familles. Ainsi, les éducateurs et la CESF informent régulièrement les référents des mesures au sein des MSD sur l'avancée du travail engagé et nous les sollicitons dans les cas où nous rencontrons des difficultés dans l'exercice de la mesure ou/et lorsque la mesure d'AED n'est pas efficiente de façon à définir la suite à donner. Nous réalisons donc dès que nécessaire des points régulation enfance avec les équipes référentes des MSD.

Plus largement, nous favorisons entre responsables AED/MSD/équipes UIP des temps de rencontre pour permettre aux équipes de se rencontrer afin de partager ainsi leurs pratiques et mieux coordonner notre action commune.

Enfin, nous continuons à échanger avec les autres opérateurs d'AED, ALC et Montjoye, lors de rencontres mensuelles pour partager également nos pratiques, nos outils et préparer ensemble les comités de suivi de territoires et annuels.

2.2.2. Activités éducatives collectives

Dans le cadre de la mesure, l'équipe de l'AED propose diverses activités aux enfants et aux parents. Ces activités collectives font partie de l'offre de service et servent de support pédagogique pour évaluer et répondre aux attentes et besoins identifiés et/ou exprimés. Différents objectifs sont visés tels que :

- ✓ Encourager l'ouverture sur l'extérieur et la socialisation.
- ✓ Faire découvrir de nouveaux environnements et des activités sportives et culturelles.
- ✓ Offrir des moments conviviaux entre parents, enfants et éducateurs.
- ✓ Faciliter l'établissement de liens entre enfants et éducateurs, si nécessaire.
- ✓ Contribuer à l'élaboration de liens plus solides entre parents et enfants.
- ✓ Evaluer la parentalité : capacité à se mobiliser, capacité à s'organiser, se rendre sur le lieu de rendez-vous, de vêtir les enfants de manière adaptée aux circonstances, préparer un pique-nique, attention portée aux enfants, prévention des risques.
- ✓ Favoriser le développement des compétences sociales, cognitives et émotionnelles
- ✓ Aider à réduire les comportements addictifs tels que l'usage excessif d'écrans et de téléphones portables.

Ces activités sont également conformes au nouveau protocole, qui vise à proposer un autre mode d'intervention et à offrir un espace d'échange et de mobilisation alternatif aux mineurs. Ces ateliers viennent en complémentarité de l'accompagnement proposé par l'éducateur référent.

A cet effet, nous avons établi des partenariats avec des intervenants externes pour proposer des ateliers autour de la médiation animale ou encore de la santé sur les thématiques du bien-être et de la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Ateliers bien-être

Les familles participantes ont pu nous exprimer le plaisir qu'elles ont eu à venir. Elles ont mis en évidence le temps de partage parent-enfant, un moment parfois individuel avec un des enfants d'une fratrie, le plaisir de rapporter quelque chose fabriqué par leurs soins, la facilité de refaire ces produits à la maison et le côté naturel des produits.



La médiation animale pour évoluer dans la relation

L'équipe de l'Aide éducative à domicile du secteur Enfance sait se montrer innovante lorsqu'il s'agit d'aider les enfants accompagnés. C'est ainsi qu'ils ont fait la rencontre de Sandra Dimbarbe une femme passionnée qui propose de la zoothérapie dans sa ferme pédagogique, le Domaine de la Tour, à l'Escarène.

A la suite de questionnements sur l'accompagnement des troubles du comportement, la médiation animale est apparue évidente pour les éducateurs. Elle permet d'expérimenter une autre forme de relation chez des enfants et jeunes développant des comportements sociaux inappropriés.

La ferme accueille 80 animaux de 15 espèces différentes (chevaux, moutons, vaches, ânes, alpagas, paons, etc.), 6 visites sont programmées.

Sandra accompagne les jeunes pour entrer en contact avec l'animal, le caresser, le nourrir et le respecter. Une relation basée sur des principes simples et essentiels, qu'ils doivent intégrer et accepter, pour le bien-être de l'animal et pour leur sécurité.

Si ces expériences ont été amusantes, certaines ont été déconcertantes : pour pénétrer l'enclos avec des alpagas, il faut rester groupés et calmes sinon ils se sentent menacés et se défendent. Aussi, on doit brosser les ânes les uns après les autres : ils sont jaloux et exclusifs !

Et si finalement l'animal pouvait être un miroir pour l'enfant ? Ces séances permettent d'aborder différemment certains sujets comme la relation père / mère en référence au Bouc qui « surveille ses chèvres ». Une vraie victoire pour ces enfants qui n'arrivent pas toujours à intégrer les règles au quotidien.

Il reste encore 3 séances et un projet à long terme est en réflexion. De belles perspectives pour une équipe qui continue à redoubler d'effort pour que les problématiques de ces jeunes ne représentent pas une fatalité.

La mère de L., hyperactif, a confié que son fils parle de cette expérience avec enthousiasme, il souhaite y retourner, son comportement a évolué.



Avec le soutien de l'association monégasque Les Enfants de Frankie

Alam Trabelsi, coordinatrice

(Article publié dans le Journal d'information de la Fondation de Nice « Des faits et des Actes », janvier 2024). Projet financé par l'Association les enfants de Frankie.

L'AED VOUS PROPOSE UNE
RENCONTRE
DANS NOS LOCAUX
LE MARDI 4 AVRIL 2023
A 7H30-19H30

PAROLES DE PARENTS

La parentalité est une aventure.
Venez échanger vos expériences.

Cécile Viane
06 20 34 82 83

Des groupes de parole à destination des parents ont également été initiés pour leur offrir un espace de parole libre et sans jugement où chacun peut exprimer ses préoccupations, partager ses expériences, ses difficultés et ses réussites.



Ateliers d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Nous avons conventionné avec le Planning familial pour organiser des ateliers en directions des parents et des enfants dont les thématiques ont été adaptées selon l'âge des enfants.

- 2 ateliers « aborder la sexualité avec son enfant » à destination des parents
- 2 ateliers « Puberté, un monde de changements » 10-13 ans
- 2 ateliers « Sexualité et Estime de soi » 13-16 ans

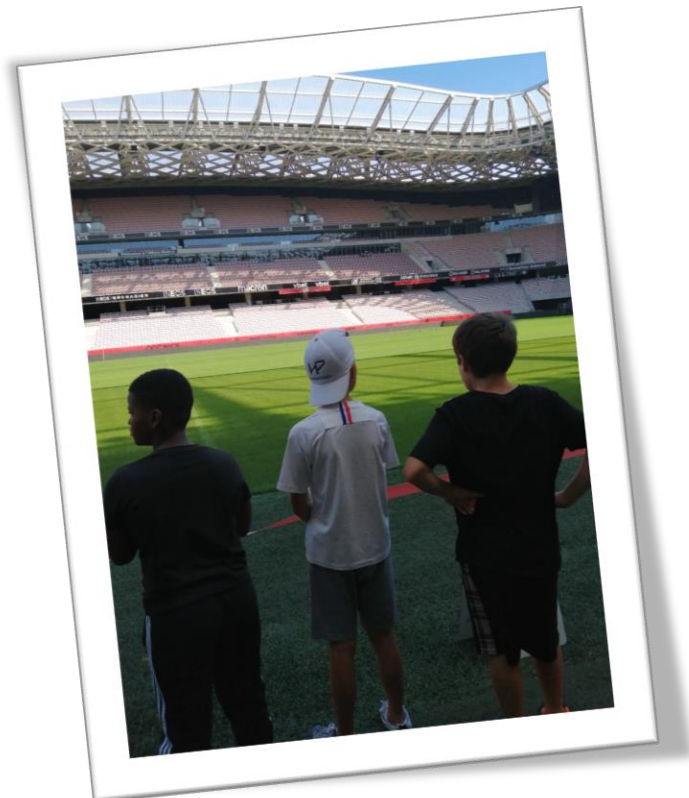
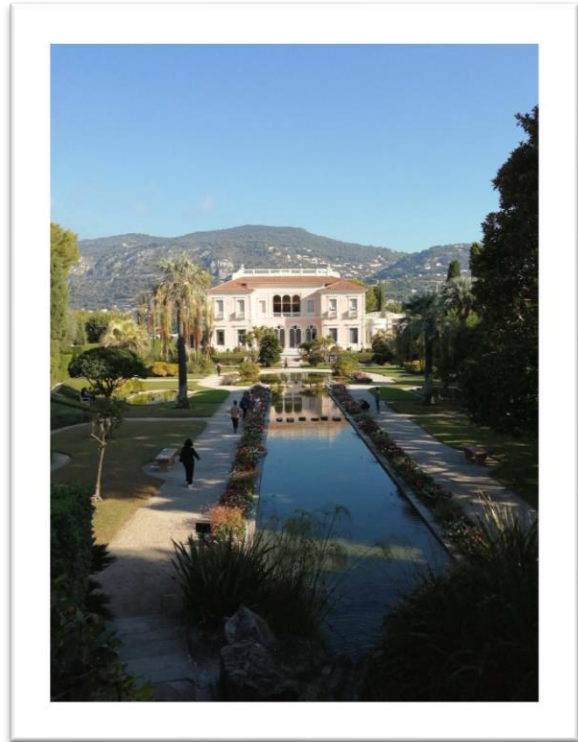
Les objectifs éducatifs des ateliers sont les suivants :

- ✓ Développer les connaissances scientifiques et psycho-sociales en matière de sexualité.
- ✓ Favoriser des comportements responsables et respectueux de soi et de l'autre
- ✓ Aider les jeunes et les parents à identifier les lieux et personnes ressources
- ✓ Amorcer une réflexion sur le rôle du parent dans l'éducation sexuelle de son enfant

Des ateliers psycho-éducatifs ont été également réalisés par une éducatrice et la psychologue du service à l'attention des enfants de 5 à 8 ans au sein de nos locaux. A partir d'activités manuelles, les enfants créent « des boîtes à peur, à colère » ou encore dessinent leur famille. Cela permet de favoriser l'expression verbale, la motricité, la sociabilisation et de les aider à gérer au mieux leurs émotions.



D'autres activités sont également proposées aux familles durant les vacances scolaires telles que des sorties sportives (accrobranche, escalade, grands jeux etc.), culturelles (visite du musée Microfolie, de la Villa Ephrussi de Rothschild, du parc Phoenix, stade de l'Allianz Riviera etc.), ou de loisirs de pleine nature (visite de la réserve des Monts d'Azur, du Parc Alpha Loup etc.). Il s'agit de travailler différemment avec les familles en favorisant des temps de partage dans un environnement convivial. Une convention est établie à cet effet avec l'association les enfants de Frankie afin de bénéficier d'activités variées.



2.3. LES RESSOURCES MOBILISEES

2.3.1. Une équipe investie et pluridisciplinaire

- Coordinatrice : 1 ETP
- Secrétaire Administrative : 1 ETP
- Conseillère en Economie Sociale et Familiale : 1 ETP
- Psychologue Clinicienne : 1 ETP
- Educateurs Spécialisés : 7,5 ETP

LES EDUCATEURS :

ACTIVITES DES EDUCATEURS	2022	2023
Visites à Domicile	890	659
Entretiens au service	512	281
Sorties avec les Familles	97	78
Sorties avec les Enfants / Fratries	255	346
Points Scolaires	198	112
Points techniques MSD	47	30
Rencontres Familles MSD AED	26	16
Audiences	2	3

Il est à noter que la baisse du nombre de VAD résulte en majeure partie d'un changement de paramétrage informatique de notre progiciel qui a eu pour conséquence une saisie partielle des interventions effectuées au cours du premier trimestre.

Témoignages d'éducateurs expérimentés en AED

Quelles sont vos modalités d'intervention pour quel travail ? feedback sur VAD, sorties enfants/familles...

« Les modalités d'intervention peuvent revêtir bien des formes : visites à domicile, repas, activités extérieures et ludiques, jeux de société, rendez-vous avec les partenaires, avec les membres de la famille élargie.... Les formes les plus pertinentes sont décidées une fois que nous avons créé le lien avec la famille et peuvent évoluer au fur et à mesure de l'accompagnement de façon à adopter les supports les plus adaptés aux problématiques rencontrées. »

Quel accompagnement proposez-vous aux familles ?

« Assurer un soutien à la parentalité, valoriser les compétences parentales, restaurer la communication, faire cesser les violences, mettre en place les soins médicaux, assurer une orientation scolaire ou une reprise de la scolarité, orienter vers des activités sportives ou culturelles et veiller à l'inscription, accompagner vers des démarches judiciaires... Globalement, trouver des solutions et apporter un cadre éducatif. »

Nous partons des objectifs proposés et signés en MSD et qui sont étayés par notre service et les familles. »

Arrivez-vous à mesurer l'impact de votre intervention ?

« Nous avons la possibilité de mesurer cet impact à travers le retour positif des familles et la mise en place d'actions concrètes (soins, scolarité, reprise d'une activité professionnelle par les parents, restauration d'un bon climat familial...). Nos échanges avec les parents ainsi que la mesure des évolutions et changements en fin de mesure par rapport à l'origine sont de bons indicateurs du chemin parcouru. »

Témoignages d'éducateurs ayant rejoint l'AED en 2023

Quelles sont les spécificités du métier d'éducateur spécialisé au sein de l'AED par rapport aux MECS ?

« Contrairement aux MECS où les plannings sont plus contraints, l'AED réclame un sens aigu de l'organisation et des capacités d'adaptation. Il faut également être autonome et posséder de bonnes qualités rédactionnelles. L'AED étant une mesure administrative, elle renvoie à la responsabilité et la coopération de la famille alors qu'en internat, le travail est ancré avec l'enfant même si famille ne collabore pas.

En AED, l'absence de l'éducateur(trice) a moins d'incidence sur les familles accompagnées et sur l'équipe. Cette incidence est surtout ressentie au niveau de l'éducateur(trice) car le travail ne se fait pas (sauf en cas d'absence de plus de 2 semaines car un relais est mis en place dans ces cas) ; cela implique donc plus de pression au retour. Par ailleurs, la charge administrative est nettement plus lourde et le protocole plus contraignant. La variété des familles et situations rencontrées offre un terrain riche et intéressant d'exercice de la fonction qui fait appel à des compétences multiples, contexte différent du « cocon » de l'internat. »

Quel est selon vous le rôle de l'équipe au sein de l'AED ?

« Chacun à son niveau contribue au bon fonctionnement du service. La cohésion de l'équipe se situe majoritairement sur les temps formels : réunions, analyse de pratiques, journées pédagogiques. Lorsque l'on est animé d'un souci de bien faire, croiser les regards est essentiel.

Sur les temps informels, le rôle de l'équipe se manifeste au travers de la disponibilité à l'autre, des temps de pause, de l'écoute.

Globalement, la notion d'équipe est plus discutable en AED parce qu'on travaille seul la plupart du temps, ce qui est déstabilisant lors de l'arrivée dans le service. L'autonomie est appréciable mais elle est également synonyme de solitude en dehors du bureau. L'entrée en relation avec les collègues est donc plus longue et plus difficile. La coordinatrice, la psychologue et la secrétaire ont un rôle déterminant car elles assurent un lien essentiel. »

Qu'est-ce qui vous serait utile pour mener à bien votre mission ?

« Plus de temps, plus d'expérience, plus d'échanges avec l'équipe. Les déplacements sont chronophages et fatigants. On est seul sur chaque situation et répondant vis-à-vis de la MSD, ce qui implique une certaine pression. Un nombre de mesures moins conséquent permettrait de consacrer davantage de temps à chaque famille suivie et d'assurer un meilleur accompagnement. »

Quelle est la place du partenariat dans l'exercice de votre mission ?

« Cette place est bien plus conséquente qu'en internat car démultipliée. De la MSD à l'Education Nationale, en passant par les partenaires du domaine du soin et les associations, sans oublier la famille elle-même bien sûr, la notion de partenariat est incontournable et essentielle en AED. Il est impossible de mener notre mission à bien dans sa globalité sans partenariat. Qui plus est, croiser les regards améliore l'analyse de la situation. »

LA CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE :

ACTIVITES de la Conseillère en Economie Sociale et Familiale	2022	2023
Visites à Domicile	54	127
Entretiens au service	18	94
Accompagnement administratif	85	58
Activités collectives	0	3

Comment voyez-vous votre fonction au sein de l'AED ?

« Le métier de Conseillère en économie sociale familiale au sein du service de l'AED permet d'offrir aux familles les plus précaires un soutien de proximité concernant les démarches administratives. C'est par ce biais que certaines familles peuvent obtenir une aide adaptée à leur besoin. Ce soutien est plus accessible, notamment pour les familles difficilement mobilisables et éloignées du droit commun. »

Parfois, au regard du cumul de problématiques sociales (logement, endettement, précarité...), le travail éducatif ne peut se faire correctement. Il est alors primordial que j'intervienne pour répondre à la demande et aux besoins des familles. C'est une porte d'entrée pour que l'éducateur puisse entrer en relation avec la famille sur des questions d'ordre éducatif. Le travail en binôme éducateur(trice)-CESF offre la possibilité d'un accompagnement social global, prenant en compte tous les aspects de la situation sociale de la famille. »

LA PSYCHOLOGUE :

ACTIVITES DE LA PSYCHOLOGUE	2022	2023
Entretiens Familiaux systémiques :		
Proposés	44	33
Réalisés	29	15
Entretiens de Couple :		
Proposés	2	3
Réalisés	1	2
Entretiens Mère-Enfant ou Père-Enfant :		
Proposés	44	46
Réalisés	33	31
Entretiens Enfants/Fratries :		
Proposés	1	8
Réalisés	1	2
TOTAL ENTRETIENS REALISES	64	50
Rendez-vous partenaires	2	14
Préparation des entretiens d'accueil	-	125
Bilans à 5 mois	-	108
Points techniques	-	4
Activités avec les enfants/familles	-	39

Quelles sont vos missions auprès des familles et vos modalités d'intervention ?

« A travers les entretiens familiaux, mon rôle consiste à apporter des changements dans la dynamique familiale, dénouer les problématiques familiales. Des entretiens individuels ou couples peuvent avoir lieu ensuite si nécessaire. Je suis également amenée à proposer des orientations thérapeutiques. Enfin, les activités collectives et ateliers auxquels je participe ou que j'anime sont des contextes privilégiés d'observation. »

Quelles sont vos missions auprès de l'équipe ?

« Préparer l'entretien d'accueil, faire des points réguliers formels et informels à la demande des éducateurs(trices) ou selon un planning établi, soutenir les éducateurs(trices) quand ils rencontrent des problématiques particulières avec les familles, identifier des axes de travail suite aux entretiens familiaux, axes qui peuvent être différents des objectifs. »

Quelles sont vos missions auprès des partenaires ?

« Participer à certains points techniques et aux synthèses dans les établissements de soins. Contacter les partenaires libéraux pour les enfants quand c'est nécessaire. »

2.4. GESTION DES MOYENS HUMAINS

2.4.1. Formation des personnels :

Les formations destinées au personnel du secteur Enfance-Jeunesse-Familles (éducatif, administratif, général et psychologique) ont pour but d'améliorer l'efficacité de nos actions et la qualité des services que nous offrons aux enfants et aux familles que nous accompagnons. Chaque année, un plan de formation est élaboré en fonction des besoins spécifiques de chaque service et des demandes des salariés.

Dans le cadre du Plan de développement des compétences de la Fondation de Nice, les formations dispensées aux professionnels sont alignées sur les orientations stratégiques définies par la Fondation pour l'année 2023. Elles incluent notamment des formations sur les premiers secours en santé mentale, la sécurité routière, la gestion de la violence, la prévention de la radicalisation, le sauvetage secourisme au travail et la sensibilisation aux pratiques de rétablissement.

En fonction des besoins exprimés par l'équipe, la coordinatrice recherche des formations visant à renforcer les compétences des professionnels dans leur pratique.

Ainsi, au cours de l'année 2023, plusieurs membres de l'équipe ont pu bénéficier de formations.

A titre d'exemple :

- ✓ Formation « mallette Opticourses » dispensée par le CODES, 11 et 12/09/2023 et 17/10/2023 (programme d'aide à la gestion budget et promotion de la nutrition).
- ✓ Formation « recueil de la parole de l'enfant témoin ou victime selon le protocole NICHHD », Ah Hoc Consulting, 1 et 2 juin 2023.
- ✓ Formation « technique d'animation en éducation et promotion de la santé », CODES, 06/02/2023
- ✓ Formation « accompagnement des jeunes ayant des problèmes d'addiction », CSAPA Fondation de Nice, 6/04/2023.
- ✓ Formation « Comment repérer le mal être et les troubles de la personnalité et du comportement des enfants et adolescents pris en charge ainsi que leurs parents », JMB Formation.

A ces formations s'ajoute la participation à des évènements de type colloques, journées de sensibilisation, d'études tels que :

- ✓ Journée de sensibilisation : Parcours de vie : transidentité, CRISP Sud, 15/05/2023.
- ✓ Journée d'étude violences intra-familiales : regards croisés et éclairages systémiques, Association Réseau et familles, Établissements Sainte-Marie, 9/06/2023.
- ✓ Séminaire de recherche : Les négligences : définition, évaluation et prise en charge, ONPE de 11/2022 à 05/2023.

[L'analyse des pratiques professionnelles](#)

L'ensemble de l'équipe bénéficie d'une séance d'1h30 tous les mois d'analyse des pratiques avec un psychologue externe. Cet espace d'accompagnement et de soutien des professionnels favorise l'expression de chacun à partir de situations complexes rencontrées au quotidien. Les échanges, facilités par un tiers extérieur, permettent un travail d'explicitation des pratiques et d'élaboration partagée d'hypothèses et peuvent conduire à l'émergence de nouvelles pistes de travail.

2.4.2. Les stagiaires et apprentis

Le service AED a accueilli 3 stagiaires en 2023 :

- 1 psychologue,
- 2 éducateurs spécialisés.

Un contrat d'apprentissage éducateur spécialisé a débuté à l'automne 2022 pour une durée de 2 ans jusqu'en août 2024.

2.4.3. L'absentéisme

Absentéisme et analyse du personnel

	Accident de travail	Maladie < à 5 jours	Maladie > à 5 jours	Maternité	Congés exceptionnels
Educatif		9	191	53	
Psychologue			3		
Secrétaire					
Coordinatrice					1
Total	0	9	194	53	1

Les chiffres ci-dessus sont exprimés en jours.

9 salariés sont concernés par des arrêts cette année. Une grande partie des arrêts sont supérieurs à 5 jours et, pour certains salariés, il y a eu plusieurs renouvellements. Cette situation a conduit le service à s'organiser pour assurer un suivi a minima des familles, le renouvellement d'arrêts ne facilitant le remplacement du salarié absent.

2.5. Nos perspectives pour l'année 2024

Nous continuerons notre action en nous appuyant sur les axes définis dans notre projet d'établissement, ainsi que sur les axes stratégiques promus par la Fondation de Nice, notamment en matière d'innovation sociale et de renforcement du pouvoir d'agir des professionnels et des personnes accompagnées.

Nous envisageons également de renforcer davantage nos partenariats et de diversifier nos modalités d'intervention. Le partenariat est essentiel à plusieurs titres :

- ✓ Approche holistique de l'enfant et de sa famille : En établissant des partenariats avec différents acteurs tels que les services sociaux, les établissements scolaires, les professionnels de santé et les associations locales, l'aide éducative à domicile peut adopter une approche globale de l'enfant et de sa famille. Cette approche permet de prendre en compte les besoins complexes de l'enfant dans tous les aspects de sa vie, y compris son environnement familial, social et éducatif.
- ✓ Meilleure coordination des interventions : En travaillant ensemble, les différents acteurs peuvent coordonner leurs actions de manière plus efficace pour assurer une réponse adaptée et cohérente aux besoins de l'enfant et de sa famille.
- ✓ Échange d'expertise et de ressources : Le partenariat facilite l'échange d'informations entre les professionnels, ce qui permet une meilleure connaissance des situations individuelles et une prise de décision plus éclairée. En collaborant avec d'autres professionnels et organisations, l'aide éducative à domicile peut bénéficier de l'expertise et des ressources disponibles sur notre territoire d'intervention. Cela peut inclure l'accès à des formations spécialisées, des services de soutien supplémentaires et des possibilités de partage de bonnes pratiques.
- ✓ Renforcement du soutien éducatif et social : Le partenariat permet de renforcer le soutien autour de l'enfant et de sa famille en mobilisant différents acteurs de la communauté. En travaillant ensemble, les partenaires peuvent créer un réseau de soutien diversifié. Il s'agit également de préparer la suite de l'accompagnement en permettant aux familles d'investir d'autres espaces, de mobiliser d'autres ressources si besoin.

Pour cela, nous adapterons nos outils de communication, tel que le livret d'accueil, et réaliserons une plaquette d'information destinée aux partenaires, pour une meilleure compréhension et accessibilité de l'information pour les familles et les partenaires.

autonomie activités
loisirs droits santé jeunes
partager comprendre scolarité
culture soutenir enfants
aider
accompagner ressources
parents famille agir
responsabiliser
éducation valoriser



Présidence

60, rue Gioffredo • 06000 Nice
Tél. 04 93 13 90 67 • presidence@fondationdenice.org

Siège social

Casa-Vecchia • 8, avenue Urbain-Bosio • 06300 Nice
Tél. 04 97 08 82 30 • siege@fondationdenice.org

www.fondationdenice.org



En partenariat actif pour la mise en œuvre des politiques publiques



La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes est reconnue d'utilité publique. Elle a reçu en 2020 le label «Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale» (ESUS).



Le label Diversité délivré par l'Afnor à la Fondation de Nice légitime la démarche de la Fondation en faveur de l'égalité des chances et l'équité de traitements dans toutes ses activités.